



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ  
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC 105-24

8 octobre 2010  
Original : anglais

F

**Décisions et Résolutions adoptées  
à la 105<sup>e</sup> session du  
Conseil international du Café**

**21 – 24 septembre 2010**

1. Le Conseil international du Café s'est réuni du 21 au 24 septembre 2010 sous la présidence de M. Rodolfo Trampe (Mexique).

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

2. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICC-105-0 Rev. 2 et a pris note du calendrier des réunions.

**Point 2 : Admission d'observateurs**

3. Le Conseil a noté qu'aucune demande d'octroi du statut d'observateur n'avait été reçue de la part d'organisations non gouvernementales.

**Point 3 : Voix et pouvoirs**

**Point 3.1 : Voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2009/10**

4. Le Conseil a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 22 septembre 2010 et a approuvé la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2009/10 figurant dans le document EB-3966/09 Rev. 3.

**Point 3.2 : Répartition initiale des voix au sein du Conseil  
pour l'année caféière 2010/11**

5. Le paragraphe 5) de l'Article 13 de l'Accord de 2001 dispose que le Conseil répartit les voix au début de chaque année caféière. Conformément aux dispositions de l'Article 13, les voix des Membres exportateurs et des Membres importateurs sont réparties respectivement au prorata de leurs exportations et de leurs importations pendant les quatre années civiles précédentes.

6. Le Secrétaire a déclaré que les documents ED-2091/10 Rev. 1 et ED-2092/10 Rev. 1 contenaient respectivement des informations sur la base statistique de calcul de la répartition des voix entre Membres exportateurs et Membres importateurs pour l'année caféière 2010/11. Il a présenté le document EB-3979/10 dans lequel figure la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2010/11. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a approuvé la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2010/11 qui servira à la mise en recouvrement des cotisations.

### **Point 3.3 : Pouvoirs**

7. Le Conseil a noté que le Secrétariat avait examiné les pouvoirs que les Membres avaient présentés et avait informé le Président du Conseil qu'ils étaient en bonne et due forme. Deux pays représentés à la réunion ont été invités à envoyer leurs pouvoirs au Directeur exécutif le plus rapidement possible. Le Conseil a décidé d'approuver le rapport sur les pouvoirs qui a ultérieurement été diffusé, accompagné de la liste des délégations, sous la cote ICC-105-23.

### **Point 4 : Participation à l'Accord**

#### **Point 4.1 : Participation à l'Accord international de 2007 sur le Café**

8. Le Directeur exécutif a déclaré que le document ICC-105-9 contenait un rapport sur la situation de l'Accord de 2007. Le délai pour la signature et le dépôt des instruments de ratification, d'approbation ou d'acceptation de l'Accord de 2007 est fixé au 25 septembre 2010. Au 24 septembre, 40 Membres exportateurs et six Membres importateurs avaient signé l'Accord, et 28 Membres exportateurs et cinq Membres importateurs l'avaient ratifié, accepté ou approuvé, ou déposé des notifications d'application provisoire. Les 28 Membres exportateurs et cinq Membres importateurs qui ont parachevé les procédures détiennent respectivement 60,9% et 92,8% des voix de leur catégorie de Membres. Contrairement aux Membres exportateurs, les Membres importateurs remplissent les conditions d'entrée en vigueur de l'Accord de 2007. Le document WP-Council 202/10 contient des projets de résolutions portant prorogation du délai prévu pour signer l'Accord et déposer des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation. Pendant la semaine de la session du Conseil, la Norvège, la Tanzanie, le Togo et la Tunisie ont déposé des instruments de ratification.

9. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que le Brésil devrait accélérer la ratification de l'Accord après les élections qui doivent se tenir dans ce pays. Les autres pays qui ont fait des progrès dans les procédures d'acquisition de la qualité de Membre sont le Cameroun, le Guatemala, le Rwanda et le Zimbabwe. En ce qui concerne les pays non membres, un représentant du Népal assiste à la réunion et le Directeur exécutif continue

d'être en contact avec d'autres nouveaux membres potentiels. Le Conseil a accueilli chaleureusement les délégations du Libéria, de Timor-Leste et du Yémen qui seront Membres en vertu de l'Accord de 2007 et a pris note d'une déclaration faite par le représentant du Yémen (distribuée ultérieurement sous la cote ICC-105-14).

10. Le Conseil a noté que le document ICC-105-9 présente des options pour l'avenir. La mise en place de nouveaux délais faciliterait l'adhésion des gouvernements qui n'ont pas encore signé l'Accord ou déposé d'instruments et éviterait des difficultés financières pour l'Organisation. Il a décidé de fixer au 28 septembre 2011 la nouvelle date limite pour signer l'Accord et déposer des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation et a approuvé les projets de résolutions figurant dans les annexes II et III du document WP-Council 202/10. Ces projets de résolutions sont devenus les Résolutions 445 et 446, dont le texte est joint aux présentes décisions. Enfin, le Conseil a exhorté tous les Membres à accélérer les formalités nécessaires à l'acquisition de la qualité de Membre afin que l'Accord de 2007 entre en vigueur le plus tôt possible. Il est recommandé de suivre les procédures d'adhésion figurant dans le document ED-2033/08 Rev. 4, avec un modèle pour de pleins pouvoirs et des modèles d'instruments, pour éviter toute difficulté.

**Point 4.2 : Participation à l'Accord international de 2001 sur le Café**

11. Le Conseil a noté qu'au 24 septembre 2010, l'Organisation comptait 76 Membres, 45 Membres exportateurs et 31 Membres importateurs. Conformément aux dispositions de la Résolution 443, l'Accord de 2001 expirera le 30 septembre 2010. L'Annexe I du document WP-Council 202/10 contient un projet de résolution portant prorogation de l'Accord de 2001, qui a été préparé pour tenir compte de la nécessité d'accorder du temps aux gouvernements afin qu'ils complètent les formalités d'adhésion à l'Accord de 2007. Cette Résolution prorogerait l'Accord de 2001 d'une année supplémentaire, jusqu'au 30 septembre 2011, tout en mettant un terme à cette prorogation en cas d'entrée en vigueur de l'Accord de 2007. Le Conseil a décidé d'approuver ce projet de résolution, qui est devenu la Résolution 444 (reproduite et jointe aux présentes décisions).

**Point 5 : Situation du marché du café**

12. Le Directeur exécutif a présenté son rapport sur la situation du marché (Lettre du Directeur exécutif - août 2010). Le texte de son exposé a été distribué aux Membres et est affiché sur le site web de l'OIC : <http://dev.ico.org/presents/presentation0910.htm>). Il a noté que pendant l'année caféière 2009/10, l'équilibre entre l'offre et la demande s'est tendu. Des conditions climatiques défavorables ont affecté toutes les régions productrices de café et l'impact d'El Niño, suivi par La Niña, ont compliqué l'estimation de la production par les autorités du café. La production mondiale en 2009/10 a été estimée à 120 millions de sacs (59% d'Arabica et 41% de

Robusta). Les prix se sont considérablement améliorés depuis la crise du café, même si les gains ont été compensés par des augmentations des prix des engrais, les fluctuations des devises et des taux d'inflation élevés dans certains cas. Le différentiel entre les prix de l'Arabica et du Robusta s'est encore creusé, en reflet de l'impact des pénuries dans les origines aux disponibilités limitées. La production totale de la campagne 2010/11 a été estimée entre 133 et 135 millions de sacs, compte tenu d'une estimation de 47,2 millions de sacs pour le Brésil. Le Directeur exécutif a appelé l'attention sur la baisse importante des stocks d'ouverture dans les pays exportateurs, qui sont tombés de 55,1 millions de sacs en 2000/01 à environ 11,7 millions de sacs en 2010/11. Les exportations devraient être d'environ 94,3 millions de sacs en 2010, pour une valeur estimée à 16,5 milliards de dollars, par rapport à 13,3 milliards de dollars en 2009. La consommation mondiale a continué de suivre une tendance régulière à la hausse bien que la consommation en 2009 (129 millions de sacs) ait été légèrement inférieure à celle de 2008. Les pays producteurs et les marchés émergents ont connu la plus forte croissance annuelle entre 2000 et 2009 (4% et 3,5% respectivement), les marchés traditionnels n'enregistrant qu'une croissance annuelle de 0,8% pendant la même période. Dans le secteur des marchés émergents, l'Ukraine, la Turquie et la Fédération de Russie ont enregistré les plus fortes croissances (respectivement 23,4%, 6% et 5,3%). En conclusion, malgré l'attente d'une augmentation de la production mondiale en 2010/11, le marché a continué d'être très serré en raison du niveau négligeable des stocks mondiaux et de l'équilibre précaire entre l'offre et la demande, et toute réduction dans les prévisions de la prochaine campagne au Brésil pourrait avoir une incidence sur les prix. Il est important de continuer à trouver des ressources pour que le café continue d'être une proposition attractive pour les agriculteurs et éviter une répétition de la crise du café de 2000 à 2005.

13. Le Conseil a pris note de ces renseignements et de la dernière estimation officielle de la campagne 2009/10 au Brésil figurant dans le document WP-Council 204/10 ainsi que de la troisième estimation officielle de la campagne 2010/11 figurant dans le document WP-Council 205/10.

14. Le Conseil a noté que les priorités du nouveau Gouvernement colombien comprennent notamment le développement rural et la durabilité. Un accord a récemment été passé pour renforcer et stabiliser le secteur du café : renouvellement des plantations, augmentation de la consommation intérieure de 30% au cours des cinq prochaines années, mise en place de mécanismes destinés à protéger les producteurs contre la volatilité des prix et les fluctuations monétaires, renforcement de la recherche scientifique sur le café dans des domaines comme le changement climatique et le génome du café, mise en place d'un système de dénomination d'origine et de café de spécialité et fourniture d'une assistance technique aux producteurs. La récolte 2009/10 de café devait être de l'ordre de 8,8 à 8,9 millions de sacs et de 10 à 10,5 millions de sacs l'année suivante. En ce qui concerne le Viet Nam, le Conseil a noté que 30% des caféiers sont vieux et que le gouvernement a l'intention de les remplacer, ce

qui aura un impact sur les approvisionnements futurs de café en attendant que les jeunes caféiers entrent en production. En raison de conditions météorologiques défavorables dans deux provinces, la dernière estimation de la nouvelle récolte dans ce pays était inférieure à 18 millions de sacs.

15. Les délégués ont noté qu'il était nécessaire de se pencher sur les cycles passés du café et de tirer les enseignements de l'histoire, avec huit à dix ans de faiblesse des prix suivis de deux à trois ans de prix rémunérateurs. Lorsque les prix sont remontés, les caféiculteurs ont retrouvé leur enthousiasme pour la culture du café. Bien que les prix aient augmenté, si la production augmente également de 10% à 15% pendant les deux prochaines années, le cycle de baisse des prix pouvait recommencer. On a fait valoir que les prix ayant augmenté, le moment était venu d'examiner les facteurs qui avaient contribué à la situation actuelle et de mettre en place des programmes et des politiques visant à garantir le développement futur et à aider les caféiculteurs à accroître leur part de la chaîne de valeur et à surmonter les récessions. L'impact des facteurs qui contribuent à la volatilité des prix, comme la relation entre les fondamentaux du marché et le comportement des marchés à terme, mérite d'être examiné plus avant. En ce qui concerne la faiblesse des niveaux des stocks dans les pays producteurs et les rapports selon lesquels certains pays reconstitueraient leurs stocks, il serait utile d'avoir des informations sur les politiques dans ce domaine et sur la mesure dans laquelle elles pourraient influencer sur les niveaux de prix, ainsi que d'avoir des données sur l'impact de prix plus élevés sur la concurrence des autres boissons ou sur la consommation dans les marchés émergents. Les Membres devraient avoir la latitude d'examiner les effets du changement climatique et de discuter des politiques et des programmes mis en place ou qui pourraient être mis en place pour préserver la production future. Pour aider les pays producteurs à planifier l'avenir, il a été suggéré qu'il serait utile que l'OIC fournisse des informations sur les nouvelles tendances du marché, comme le développement durable, les cafés certifiés et de spécialité, ainsi que des informations sur la valeur que le café apporte aux pays consommateurs. Les Membres ont souligné l'impact des spéculateurs extérieurs à l'industrie, qui font fluctuer les prix et affectent les producteurs qui ne sont pas desservis par les marchés à terme. On a fait valoir que les prix sont influencés par des informations provenant d'entreprises privées, qui surestiment souvent les récoltes. Il est nécessaire d'envisager les modalités d'une coopération sur cette question et de diffuser des informations exactes pour protéger les intérêts des Membres. En ce qui concerne le Brésil, le gouvernement est en contact constant avec son agence nationale pour améliorer la précision des estimations. Un récent rapport de L'Inter-Continental Exchange (ICE) sur l'engagement des opérateurs montre que les fonds ont une position acheteur nette supérieure à 84 000 lots (15 millions de sacs de café), soit un pourcentage énorme du marché mondial. En ce qui concerne les différentiels, on a fait valoir qu'un rapport, dans les années 90, avait conclu que les Robustas devraient normalement se négocier à un différentiel de 15 cents EU par livre. Ils se négocient actuellement à un différentiel de 105 cents EU, soit un écart considérable pour ce café qui représente 40% de la production mondiale. Il est important de disposer de statistiques indépendantes et précises sur ce qui se passe dans le secteur. On a fait valoir que

L'Organisation internationale du cacao (ICCO) avait commandé une étude sur l'impact des fonds de couverture dans le cacao, qui a été extrapolée au café et qui indique une augmentation de la liquidité et un impact sur la volatilité. L'OIC doit aborder la question des nouveaux instruments comme les fonds de couverture, qui influencent le marché.

16. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que l'OIC a toujours souligné l'importance de statistiques précises pour aider les Membres à élaborer des politiques et que les Membres déploient des efforts pour améliorer leurs performances dans ce domaine. Les statistiques de l'OIC sont ajustées tous les mois pour tenir compte des dernières informations et coïncident maintenant plus étroitement avec celles des autres unités de recherche. L'OIC est mesurée dans ses prévisions à long terme car la situation peut changer rapidement en raison de conditions météorologiques défavorables ou de nouveaux ravageurs et maladies. Le Conseil a noté en outre que les rapports périodiques sur le marché fournissent des orientations précieuses aux Membres pour qu'ils élaborent leurs politiques sur le café.

#### **Point 6 : Conférence mondiale du Café**

17. Le Directeur exécutif a présenté le document ICC-105-4 dans lequel figure un rapport sur les thèmes et les recommandations de la Conférence mondiale du Café qui a eu lieu au Guatemala du 26 au 28 février 2010, sous la présidence du Président du Guatemala, S.E. M. Álvaro Colom Caballeros ; la Conférence était organisée par l'Association nationale du café du Guatemala (Anacafé). Le thème de la Conférence était "L'avenir du café : Vers un secteur du café durable" ; des questions comme les changements et les tendances de l'offre et de la demande mondiales et la durabilité écologique et sociale ont été abordées. La Conférence a lieu tous les quatre à cinq ans et permet aux délégués d'avoir une vue d'ensemble des tendances et des développements dans le secteur du café.

18. Le Conseil a pris note d'une communication du Président du Guatemala (document ICC-105-15) et d'une présentation, par le Président d'Anacafé, du rapport final de la Conférence, qui a été distribué aux Membres sur DVD. Le texte de la présentation et le contenu du DVD peuvent être téléchargés à partir du site web de l'OIC (<http://www.ico.org/wconference.asp>).

19. Au cours des débats sur l'examen des thèmes abordés à la Conférence, il a été souligné qu'il était important que les pays producteurs élaborent des stratégies durables et crédibles sur le café qui seront intégrées dans les plans nationaux de développement, d'échanges et autres afin de mobiliser des financements auprès des institutions multilatérales dont les politiques sont influencées par les priorités des gouvernements. Des données sexospécifiques doivent être fournies et l'OIC doit coopérer avec d'autres organisations qui ont déjà entrepris des travaux dans ce domaine, comme l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies (FAO), le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) et le Groupe de la Banque mondiale. Cette dernière organisation

élabore une stratégie commerciale transsectorielle avec un fonds d'affectation spéciale pour appuyer ce qui a trait aux questions environnementales et sexospécifiques. Plusieurs Membres ont souligné l'importance du changement climatique qui sera un défi permanent pour le secteur, ainsi que la nécessité de faire usage d'outils comme le programme sur le génome pour le combattre. Il est nécessaire de disposer de meilleures données et d'inclure le café dans le cadre plus large d'accords sur le climat. L'OIC doit continuer à travailler sur les trois piliers du développement durable : économique, environnemental et social. Les tendances en matière de qualité, certification, développement des marchés et suivi des tendances de la croissance et de la consommation sont également importantes et l'Accord de 2007 contient des innovations et des outils supplémentaires qui pourront aider les Membres, une fois qu'il sera entré en vigueur.

20. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a félicité le Gouvernement guatémaltèque ainsi que le Président et le personnel d'Anacafé pour la réussite exceptionnelle et l'excellente organisation de la Conférence mondiale du Café, qui a dépassé les espérances et généré de nombreuses propositions utiles dans le domaine de la durabilité.

**Point 7 : Poste de directeur exécutif**

21. Le Président a présenté le document ED-2098/10 dans lequel figure une lettre du Directeur exécutif, M. Néstor Osorio, informant le Président du Conseil de son intention de se démettre des fonctions de Directeur exécutif à compter du 1 novembre 2010 pour prendre celles d'Ambassadeur de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York.

22. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'accepter la démission du Directeur exécutif. Les représentants des pays Membres de l'Organisation internationale du Café ont rendu un vibrant hommage à M. Néstor Osorio en acceptant qu'il se démette de ses fonctions de Directeur exécutif pour accepter celles d'Ambassadeur de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. A l'issue d'un mandat de 8,5 ans (depuis mars 2002), les délégués ont souligné son dévouement à l'Organisation, sa compétence dans la conduite des questions ayant trait au café au niveau mondial et la manière dont il a contribué au rétablissement du prestige et de la présence de l'OIC sur la scène mondiale, pour défendre les intérêts des producteurs de café et promouvoir l'industrie et la consommation. Les délégués de l'OIC qui ont successivement pris la parole ont souligné la contribution de M. Néstor Osorio au réexamen des politiques caféières en faveur de la promotion de la consommation, de l'amélioration de la qualité et de l'obtention de ressources importantes de l'ordre de 100 millions de dollars EU pour mettre en œuvre des projets spécifiques dans les pays producteurs d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ainsi que de la modernisation des institutions du café dans le cadre de l'Accord international de 2007, avec la large participation des pays producteurs et des pays consommateurs. La carrière de M. Osorio, liée au café et à la diplomatie, est bien connue. Pendant 16 ans (1978 - 1994), il a été le délégué de la

Colombie auprès de l'OIC. Avant d'occuper la direction exécutive de l'OIC, il fut le premier Ambassadeur permanent de la Colombie auprès de l'Organisation mondiale du Commerce à Genève (1994 - 2000) et Conseiller du gouvernement pour les questions ayant trait au café. M. Néstor Osorio a reçu du Président du Conseil, M. Rodolfo Trampe, une plaque comportant l'inscription suivante : "À M. Néstor Osorio Londoño, EN RECONNAISSANCE de son action exceptionnelle à la tête de l'Organisation internationale du Café, de la résolution avec laquelle il a maintenu son unité et intensifié la coopération entre les pays Membres, afin de mettre en place un secteur du café durable, Le Conseil international du Café à sa 105<sup>e</sup> session ordinaire".

23. Le Conseil a noté qu'en vertu des dispositions de la règle 64 (Devoirs et fonctions) du Règlement de l'Organisation, en l'absence du Directeur exécutif et en cas de besoin, le membre du personnel suivant dans l'ordre hiérarchique exerce les fonctions de directeur exécutif. Le Conseil a décidé que, conformément au paragraphe 2) de la règle 64, le Chef des opérations de l'OIC, M. José Sette, serait le Directeur exécutif par intérim du 1 novembre 2010 au 30 septembre 2011, à sa classe actuelle D1 du barème des Nations Unies ; pendant cette période, il recevra une prime supplémentaire (à définir).

24. Au cours des débats sur ce point, plusieurs délégués ont fait valoir que, compte tenu des fonctions supplémentaires considérables que M. Sette devra assumer, il conviendrait d'envisager de nommer un chef des opérations par intérim pour le seconder. Le Président a déclaré qu'il s'était mis d'accord en principe avec le Directeur exécutif sur la question de la prime à verser au Directeur exécutif par intérim : l'OIC suivrait l'exemple de l'ICCO pour fixer le niveau de ladite prime. En assumant les fonctions de directeur exécutif par intérim, M. Sette aura la possibilité et l'autorité de déployer son équipe en fonction des besoins, dans la mesure des dépenses autorisées.

25. Le Président a présenté le document WP-Council 206/10 dans lequel figurent des éléments de décision sur la nomination du directeur exécutif, qui a été établi à l'issue des discussions d'un petit groupe de contact et de consultations informelles avec les Membres. Au cours des débats sur ce point, les Membres ont noté que, en ce qui concerne la proposition de créer un comité de présélection, le Conseil prendra une décision en mars 2011, compte tenu de facteurs comme le nombre de candidats pour le poste. Il a été suggéré que, pour des raisons de transparence, les Membres qui proposent des candidatures ne devraient pas être représentés au sein du comité de présélection ; d'autres membres ont toutefois noté que le comité de présélection n'aurait qu'un statut consultatif et que des restrictions sur sa composition signifieraient qu'il ne serait pas en mesure de bénéficier de l'expérience de certains pays. Les Membres souhaitant proposer un candidat fixeront leurs propres procédures de sélection interne. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'approuver les éléments de décision figurant dans le document WP-Council 206/10. Le texte de la décision du Conseil a été distribué sous la cote ICC-105-22 et est joint au présent document.



**Point 8 : Préparatifs de l'Accord de 2007**

**Point 8.1 : Plan d'action stratégique**

26. Le Chef des opérations a indiqué que lors de la session du Conseil de mars 2010, les Membres ont été invités à envoyer au Directeur exécutif leurs observations par écrit sur le plan. Les communications de deux Membres ont été reçues et figurent dans les documents WP-Council 173/08 Rev. 4 Add. 1 et Add. 2. Le document WP-Council 173/08 Rev. 5 contient un projet de plan révisé intégrant les propositions communiquées par les Membres. Il sera peut-être nécessaire de le modifier à nouveau à la lumière des discussions des Membres sur les recommandations de la Conférence (document ICC-105-4) à y intégrer.

27. À l'issue de discussions et de consultations pendant la semaine, un plan révisé a été distribué sous la cote WP-Council 173/08 Rev. 6. Le Conseil a décidé d'inclure le texte sur le café de moindre qualité qui figure entre crochets dans le libellé de la mesure 17 en notant que, bien qu'il n'y ait pas de définition officielle du café de moindre qualité, les Résolutions 407 et 420 fournissent une référence pour le café de bonne qualité. À l'issue de discussions, le Conseil a également décidé de supprimer le texte des alinéas f) et h) du point 4 du modèle proposé de suivi et d'évaluation, car les indicateurs ne sont pas facilement quantifiables. Le Conseil a noté que le plan est à horizon mobile et peut être mis à jour par les Membres en fonction des besoins, et qu'ultérieurement les Membres pourront soumettre des propositions tendant à le mettre à jour ou à le modifier (libellé des alinéas f) et h) ou collecte des statistiques sexospécifiques). Le Conseil a approuvé le Plan d'action stratégique tel que modifié<sup>1</sup>.

**Point 8.2 : Stratégie de mise en valeur du café**

28. Le Chef des opérations a déclaré que le Conseil avait examiné ce document en mars 2010 et avait noté que la stratégie reposait sur les priorités recensées par les Membres et suivait le format requis par le Fonds commun des produits de base (FCPB), principal partenaire de l'OIC dans le financement des projets. Comme ce domaine d'activité concerne également d'autres organismes donateurs, l'OIC établira un document plus complet qui intégrera des éléments du plan d'action stratégique et décrira les activités de l'OIC. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a approuvé la stratégie de mise en valeur figurant dans le document WP-Council 191/09 Rev. 1<sup>2</sup>.

**Point 8.3 : Mandat du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café**

29. Le Chef des opérations a présenté le document ICC-102-11 Rev. 2 dans lequel figure un mandat révisé du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café (FCFSC). Lors de sa précédente session, en mars 2010, le Conseil a créé un petit groupe de contact qui

---

<sup>1</sup> *Le Plan d'action stratégique final a été distribué sous la cote ICC-105-19.*

<sup>2</sup> *Le document final a été distribué sous la cote ICC-105-16.*

a préparé un projet de mandat qui figure dans ce document<sup>3</sup>. Les Membres avaient été invités à envoyer par écrit au Secrétariat des suggestions supplémentaires pour ce document, mais aucune communication n'a été reçue. Le libellé de l'alinéa *d*) du paragraphe 2) n'est pas encore arrêté. À l'issue de nouvelles consultations avec le groupe de contact au cours de la semaine, un document révisé a été distribué aux Membres (ICC-102-11 Rev. 3). Le Conseil a pris note de ce document et a décidé de l'approuver<sup>4</sup>.

#### **Point 8.4 : Facteurs de conversion**

30. L'Article 2 de l'Accord de 2007 dispose que, dans les meilleurs délais après l'entrée en vigueur de l'Accord et de nouveau tous les trois ans, le Conseil procède au passage en revue des facteurs de conversion. Le Conseil a approuvé le document ED-2062/09 dans lequel figure une proposition visant à appliquer un coefficient de 1,05 au lieu de 1 pour la conversion du café vert décaféiné en équivalent café vert en grains.

#### **Point 8.5 : Règlement sur les prix indicatifs**

31. Le Président du Comité des statistiques a indiqué que, lors de sa réunion du 20 septembre 2010, le Comité a examiné plusieurs documents relatifs au système des prix indicatifs et a décidé de recommander au Conseil d'approuver les révisions au Règlement sur les prix des indicatifs figurant dans le document WP-Council 203/10, sous réserve des modifications suivantes : le nouveau règlement entrera en vigueur le 3 janvier 2011 si l'Accord de 2007 est entré en vigueur avant le 31 décembre 2010, ou bien le premier jour ouvrable du mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007, et le système proposé restera en vigueur pendant la durée de l'Accord, sous réserve d'un passage en revue tous les trois ans. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'approuver les révisions au Règlement sur les prix indicatifs tel que modifié par le Comité des statistiques.

#### **Point 9 : Groupe d'experts sur le financement dans le secteur du café**

32. Le Président du Groupe d'experts sur le financement dans le secteur du café, M. David Brooks (Etats-Unis d'Amérique), a déclaré que la réunion du Groupe d'experts du 21 septembre 2010 avait été très constructive. Le cadre de référence et le programme figurent dans les documents ED-2088/10 et ED-2093/10 Rev. 1 et un rapport sera distribué aux Membres. L'objectif du Groupe est de faciliter les échanges de vues, d'expériences et d'idées sur les questions ayant trait au financement dans le secteur mondial du café, en mettant l'accent sur les rôles possibles de l'Organisation internationale du Café en la matière, particulièrement dans le cadre de la préparation des activités du Forum consultatif sur le

---

<sup>3</sup> Composé du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, de l'UE, de la Suisse et des Etats-Unis d'Amérique, ouvert à tous les Membres et présidé par le Chef des opérations. La Côte d'Ivoire a également participé au groupe de contact pendant la 105<sup>e</sup> session.

<sup>4</sup> Le document final a été distribué sous la cote ICC-105-18.

financement dans le secteur du café. Un ensemble d'institutions étaient représentées, notamment des organisations multilatérales, des institutions nationales et des organisations ayant une expertise dans le domaine des ONG et du secteur privé. Les membres du groupe ont fait de brèves présentations, qui ont été suivies de discussions par les Membres. Le texte des présentations est disponible sur le site web de l'OIC : [http://dev.ico.org/event\\_pdfs/finance/finance.htm](http://dev.ico.org/event_pdfs/finance/finance.htm)).

33. Les messages clés du groupe ont porté notamment sur la variété des institutions et des arrangements de financement dans le secteur du café et sur l'innovation constante dans les approches. Le groupe a également reconnu clairement les nombreux défis liés au financement et les différences par rapport au financement à court, moyen et long termes, à l'ampleur des opérations et à la situation particulière des pays. Il existe des conditions favorables dans les pays qui contribuent directement au succès des arrangements institutionnels visant à améliorer le financement dans le secteur. Le groupe a également examiné les conditions du marché, notamment les questions complexes et les défis liés au financement, eu égard aux marchés à terme et aux changements structurels dans les marchés à terme et le marché physique du café. Il s'agit d'un domaine d'intérêt permanent pour l'avenir. Le Président du Groupe d'experts a noté que les Membres avaient donné des exemples de leur savoir-faire et de leur expérience nationale qui ont renforcé l'intérêt des discussions. Une leçon à tirer de cette réunion est que de telles discussions permettent d'explorer des thèmes qui sont évoqués en réunion, dont chacun peut être un domaine utile de débat futur, par exemple dans des séminaires. Enfin, il a noté que les présentations avaient été aussi courtes que possible afin de pouvoir bénéficier de l'expertise des orateurs et des Membres lors des discussions. Il s'agit là d'un élément supplémentaire à prendre en compte pour les manifestations futures. Le Groupe d'experts et l'atelier sur la mise en œuvre du Forum consultatif (septembre 2009) ont illustré les avantages potentiels de cette nouvelle initiative.

34. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a remercié le Président du Groupe d'avoir présidé cet événement et le Secrétariat d'avoir pris les dispositions nécessaires pour le Groupe. Enfin, le Conseil a noté que le Honduras avait mis au point un système de financement au moyen d'un prélèvement sur les exportations de café qui est versé sur un fonds destiné à aider le secteur du café et que ce pays pourrait fournir aux délégués intéressés de plus amples renseignements à ce sujet.

**Point 10 : Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café**

35. Le Chef des opérations a déclaré que le Conseil devait examiner plusieurs questions en vue de préparer la mise en œuvre du Forum dans le cadre de l'Accord de 2007, notamment le Bureau, la composition et les fonctions du groupe restreint, la date, l'ordre du jour et le financement du Forum et les propositions de noms des organisations qui seront invitées à

participer au Forum. Le Secrétariat a préparé des documents de travail sur les coûts potentiels du Forum et la liste des participants possibles (documents WP-Forum 01/09 et 3/09), qui doivent être examinés avant d'être approuvés par le Conseil.

36. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé de reporter les discussions sur ce point jusqu'après l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007. Le Conseil a également invité les Membres à soumettre des recommandations à ce sujet pendant la période précédant l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007.

**Point 11 : Programme des activités pour 2010/11**

37. Le Président du Comité exécutif a déclaré que le Comité avait examiné le document WP-Council 200/10 Rev. 4 dans lequel figure un programme révisé des activités proposées pour 2010/11. Les observations du Brésil sur ce document ont été diffusées dans le document WP-Council 200/10 Add. 1. Les Membres ont été invités à faire des suggestions de thème pour le séminaire de 2010/11 (activité 19). Parmi les sujets possibles on peut noter le changement climatique, le matériel génétique, le financement dans le secteur du café et les ravageurs et les maladies.

38. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que plusieurs questions avaient été soulevées par le Groupe d'experts sur le financement dans le secteur du café, comme la relation entre les marchés à terme et le marché physique et les mécanismes financiers dans les pays producteurs et leur incidence sur la capacité des producteurs à structurer les approvisionnements. Le Groupe a également démontré l'intérêt d'une structure interactive pour ce type de manifestation. Un séminaire devrait être tenu en septembre 2011, même si le Forum consultatif se réunit à cette époque.

39. Le Conseil a pris note de ces renseignements. Il a décidé d'approuver le programme des activités pour 2010/11 figurant dans le document WP-Council 200/10 Rev. 4<sup>5</sup> et a invité les Membres à envoyer par écrit des suggestions de thème de séminaire au Secrétariat avant le 31 janvier 2011.

**Point 12 : Projets de mise en valeur du café**

**Point 12.1 : Projets soumis à l'approbation du Conseil**

40. Le Conseil a noté que le Comité exécutif a examiné le document EB-3978/10 dans lequel figurent le rapport et les recommandations du Comité virtuel de présélection (CVP) sur une nouvelle proposition et une proposition révisée. Le Comité exécutif a formulé les recommandations suivantes :

---

<sup>5</sup> *Ultérieurement distribué sous la cote ICC-105-21.*

41. *Amélioration de la transformation et de l'accès au marché du café africain (nouvelle)*: Le Comité a examiné la proposition (WP-Board 1062/10) présentée par l'Organisation interafricaine du Café (OIAC). Le Comité a noté que le CVP était partagé entre approuver ou réviser ce projet et a décidé de recommander que la proposition soit révisée par ses initiateurs. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir qu'il serait utile que les Membres du CVP parviennent à un accord sur l'opportunité ou non d'approuver les projets afin d'éviter des retards ultérieurs. Lorsque des informations supplémentaires sont requises, les pays pourraient travailler en collaboration avec le Secrétariat pour les fournir. Il a été suggéré qu'il serait utile de passer en revue les procédures d'examen des projets pour voir comment elles pourraient être accélérées. Ce projet est important pour les pays participants qui ont des institutions fortes et il a été suggéré que le Secrétariat travaille en collaboration avec les initiateurs afin d'assurer que le projet soit révisé et comprenne toutes les informations nécessaires. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'approuver la proposition sous réserve d'une révision par l'OIAC avec l'assistance du Secrétariat.

42. *Application d'un modèle de lutte contre les ravageurs et de bonnes pratiques agricoles (BPA) dans plusieurs régions caféicoles d'Indonésie (révisée)* : Le Comité a examiné la proposition (WP-Board 1063/10) présentée par l'Indonésie et a noté que le CVP était partagé entre approuver ou réviser ce projet. Il a été suggéré d'éclaircir les observations du CVP sur le domaine technique du budget/rapport coûts-efficacité directement avec les initiateurs afin d'éviter des retards dans la soumission de la proposition au FCPB. Le Comité a noté que des consultations auraient lieu entre l'Indonésie et le Secrétariat pour renforcer ce domaine technique et a décidé de recommander au Conseil d'approuver le projet sur cette base. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé que la proposition devait être approuvée telle que proposé par le Comité exécutif.

### **Point 12.2 : Projets approuvés par le Fonds commun pour les produits de base**

43. Le Chef des opérations a présenté le document ICC-105-10 dans lequel figure un rapport de situation sur les projets approuvés par le FCPB et a informé les Membres que le Comité exécutif du FCPB avait approuvé le projet "Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale : Intensification de l'utilisation de méthodes de transformation améliorées en Éthiopie et au Rwanda" en avril 2010. Le projet "Programme de compétitivité des entreprises du café au Guatemala et en Jamaïque" a été lancé en Jamaïque en juillet 2010. S'agissant du projet "Gestion des risques de prix du café en Afrique orientale et australe", il a été proposé que le Fonds de mise en valeur du café du Kenya gère les activités du projet et que le FCPB et l'OIC nomment un conseiller technique en chef. Suite aux consultations de mars 2010, l'OIC a envoyé au FCPB le cadre de référence pour le recrutement du conseiller

technique en chef, et attend sa réponse. Enfin, il a déclaré que le résumé analytique du rapport final du projet pilote "Financement à court et à moyen termes des petits caféiculteurs au Kenya" figure dans le document ICC-105-11 et que les documents de projets pertinents étaient disponibles dans la section Projets du site web de l'OIC ([www.ico.org/ce\\_we\\_do.asp](http://www.ico.org/ce_we_do.asp)).

44. Le représentant de l'Agence d'exécution du projet a fait un exposé sur la mise en œuvre du projet "Accès au financement pour la mise en valeur de cultures de diversification dans les régions de caféiculture - Burundi et Côte d'Ivoire".

45. Le représentant de l'Office des Nations Unies pour les services aux projets (UNOPS) a présenté un exposé sur l'achèvement du projet pilote "Financement à court et à moyen termes des petits caféiculteurs au Kenya", notamment les enseignements qui en ont été tirés et les défis. Les recommandations portent notamment sur la transposition du projet au Kenya, en Ouganda, en Tanzanie et dans d'autres pays producteurs, son adaptation à d'autres produits de base et le traitement de l'élément atténuation des risques de prix. Une proposition de diffusion en Ouganda et en Tanzanie et de transposition du projet a été préparée pour examen par l'OIC.

46. Au cours des débats sur ce point, plusieurs Membres se sont félicités de la conclusion réussie de ce projet qui a bénéficié aux petits producteurs et ont souligné la nécessité d'en assurer le suivi et d'assurer qu'il était transposé au Kenya et dans d'autres pays producteurs. Il est très important de diffuser et de reproduire les résultats des projets réussis et de les intégrer dans les programmes nationaux.

47. Le Conseil a pris note de ces présentations et a convenu qu'il est important de transformer les résultats des projets réussis en atouts qui pourront servir la communauté mondiale du café et être systématiquement et facilement accessibles par les Membres. Cette tâche pourrait être confiée à l'Organisation. Enfin, le Conseil a souhaité la bienvenue à Mme Eltha Brown, Directrice principale des projets du FCPB et chargée par intérim des affaires du café, à la réunion.

### **Point 12.3 : Réseau international sur le génome du café (ICGN)**

48. Le Directeur exécutif a indiqué qu'une réunion avait eu lieu le 22 septembre 2010 avec les Membres et des représentants des institutions de recherche des pays exportateurs intéressés par une coopération avec l'ICGN (voir ED-2094/10). Les Membres ont examiné des moyens de coopérer sur l'élaboration du cadre de référence d'une initiative à long terme visant à séquencer le génome du caféier, en vue d'améliorer la qualité du café et de développer une résistance aux ravageurs et aux maladies. Le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Guatemala, l'Inde, l'Indonésie, le

Kenya, le Malawi, le Mexique, le Viet Nam et l'OIAC sont intéressés par une collaboration à cette activité et le Secrétariat continuera de coordonner la coopération sur la mise au point d'une initiative à long terme.

49. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que des discussions sur ce thème ont lieu dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Protocole de Cartagena sur la biosécurité, y compris la gestion des risques et la capacité d'utiliser des produits génétiquement modifiés. Il serait très utile de mettre au point des variétés génétiquement résistantes de café mais il serait également important d'être en mesure de les utiliser et les discussions qui se déroulent actuellement pourraient avoir un impact sur la capacité des pays à bénéficier des recherches. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

### **Point 13 : Etudes et rapports**

#### **Point 13.1 : Études**

50. Le Conseil a pris note des présentations et des études sur les sujets suivants, qui étaient prévues dans le programme des activités ou qui ont été demandées par le Conseil en mars 2010 : Les mouvements cycliques dans l'offre du café (document ICC-105-1), l'Analyse des relations entre les stocks et les prix du café (document ICC-105-2), l'Analyse comparative des prix de détail du café dans les pays importateurs (document ICC-105-3), les Prix indicatifs et les variables économiques (inflation, taux de change, prix des intrants) (document ICC-105-12), la Création d'emplois par le secteur du café (document ICC-105-5) et les Coûts de production (document ICC-105-6). Ce dernier document sera révisé pour tenir compte des informations reçues en provenance du Guatemala. S'agissant des projections de l'offre et de la demande (2011 - 2015), un rapport préliminaire a été reçu de la FAO qui sera évalué par le Secrétariat avant d'être diffusé auprès des Membres. Le représentant de la FAO sera invité à faire rapport à une prochaine session.

51. Au cours des débats sur ce point, plusieurs Membres ont indiqué qu'ils présenteraient des observations complémentaires sur les études, dont certaines n'ont été distribuées que récemment. Ces questions revêtent un grand intérêt pour les Membres et les études constituent un bon point de départ mais des travaux plus approfondis seraient utiles. Le Secrétariat devrait les développer et elles devraient être périodiquement révisées. Au-delà de l'analyse statistique, il serait utile de tenir compte des facteurs économiques et politiques. En réponse à une suggestion que certaines études devraient être réalisées tous les ans, le Secrétariat a précisé que les résultats ne changent pas de manière significative d'une année à l'autre et qu'elles seront mises à jour tous les trois à cinq ans. Il a été suggéré qu'il serait utile de se pencher sur les perspectives et les tendances à long terme du secteur du café, pour que les Membres puissent se faire une idée de l'avenir et planifier en conséquence. S'agissant des

études sur l'emploi et les coûts de production, il serait utile d'inclure une explication plus développée et un arrière-plan économique, notamment replacer les chiffres dans le contexte des économies nationales des pays Membres, par exemple replacer les chiffre sur l'emploi dans le contexte macroéconomique.

52. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a remercié le Secrétariat pour les études. Tous les Membres ont été invités à envoyer au Directeur exécutif leurs observations par écrit sur les documents. Le Conseil a noté que les études devraient être développées davantage pour tenir compte des suggestions des Membres et qu'il serait également très utile de se pencher sur les tendances futures du secteur du café. Enfin, le Conseil a noté que le Secrétariat s'est appuyé sur les données reçues des Membres pour préparer ces documents et a demandé à tous les Membres de fournir les informations nécessaires pour que ces études puissent être développées davantage.

**Point 13.2 : Obstacles à la consommation**

53. Le Chef des opérations a présenté le document ICC-105-7 Rev. 1 dans lequel figure un rapport sur les obstacles à la consommation. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que certains droits de douane des pays importateurs étaient complexes et difficiles. Ils entravent le développement et la valorisation dans les pays producteurs et ne sont pas conformes aux objectifs de l'Accord de 2007. Les données sur les tarifs douaniers sur les importations de café soluble sont insuffisantes et le rapport devrait être révisé afin d'inclure des informations à ce sujet ainsi qu'une analyse de l'impact sur le développement industriel des pays producteurs. Il a également été proposé de réviser également le rapport pour tenir compte du Système de préférences généralisées (SPG) de l'UE dans le cadre duquel les pays en développement bénéficient de tarifs réduits (voire nuls dans certains cas). En ce qui concerne les droits de douane sur le café soluble, la réponse des autorités de l'UE pourra être mise à la disposition du Brésil. Une commission bilatérale examine régulièrement la question et pourrait examiner ce cas. S'agissant de l'Amérique centrale, les pays de cette région ont récemment négocié un accord avec l'UE visant à réduire les tarifs d'importation du café, qui bénéficiera au secteur.

54. Le Conseil a pris note de ces renseignements et du document ICC-105-7 Rev. 1. Il a noté qu'en ce qui concerne l'impact des droits de douane sur le commerce du café, une étude avait déjà été rédigée sur ce sujet (document EB-3924/07 Rev. 1) et que le rapport sur les obstacles à la consommation serait révisé afin d'inclure les droits de douane sur les importations de café soluble ainsi que des informations sur le SPG.

**Point 13.3 : Mélanges et succédanés**

55. L'Article 36 de l'Accord de 2001 dispose que le Directeur exécutif soumet périodiquement au Conseil un rapport sur la manière dont sont observées les dispositions dudit Article. Le Chef des opérations a présenté le document ICC-105-8 dans lequel figure un rapport sur les réponses reçues des Membres à la demande d'information (ED-2087/10) sur le respect de l'Article 36. Le Conseil a pris note de ce rapport.



**Point 13.4 : Sources et méthodes de financement des produits de base agricoles, particulièrement dans la filière café**

56. Le Chef des opérations a indiqué que le Directeur exécutif avait diffusé le document ED-2088/10 demandant aux Membres de lui envoyer avant le 30 juin 2010 des données sur les sources de financement du secteur du café dans leur pays ainsi que des informations sur les projets spécifiques pour lesquels un financement a été fourni, dans l'objectif d'élaborer plus avant un rapport sur ce sujet (document ICC-104-5). Trois réponses ont été reçues (Gabon, Kenya et El Salvador). Un rapport révisé sera distribué à la prochaine session sur les sources et les méthodes de financement des produits de base agricoles afin d'améliorer la capacité des producteurs à financer leurs activités ayant trait au café, notamment la gestion des stocks dans les pays d'origine. Il a indiqué que l'OIC avait établi des contacts avec les organisations compétentes pour demander des informations sur le financement dans le secteur du café, y compris la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, *Banco Centroamericano de Integración Económica*, la FAO, la Société financière internationale, la Banque interaméricaine de développement (BID), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des États américains (OEA) et la Banque mondiale. Le Secrétariat continuera d'assurer le suivi des contacts établis avec ces organisations. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir qu'il serait utile d'intégrer progressivement ces activités dans les préparatifs pour la mise en œuvre du Forum consultatif. Un Membre encouragera ses contacts dans ces organisations à communiquer avec l'OIC et à participer à ses activités. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

**Point 14 : Rapport du Président du Comité consultatif du secteur privé (CCSP)**

57. Le Vice-président du CCSP, M. Robert Nelson de l'Association nationale du café des États-Unis (NCA), a déclaré que le CCSP s'était réuni le 20 septembre 2010 (le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote CCSP-124/10). Le CCSP a examiné plusieurs questions de fond et a entendu des présentations sur plusieurs sujets d'intérêt particulier pour le Conseil, y compris la *Global Coffee Quality Research Initiative* (GCQRI) de l'Institut Borlaug Norman pour l'agriculture internationale (voir le document PSCB-122/10). L'objectif de cette initiative est d'augmenter la qualité à la tasse et les volumes de café de spécialité au moyen de recherche dans les pays d'origine et, partant, d'augmenter les revenus des caféiculteurs et les ventes des torréfacteurs en stimulant l'intérêt des consommateurs et la consommation. Le CCSP a recommandé que l'OIC s'engage dans ce projet et l'a encouragé à explorer les modalités de sa participation. Le CCSP a également entendu une présentation sur la valorisation des Robustas, une initiative du *Coffee Quality Institute* (CQI), centrée sur les Robustas fins qui a mis au point une méthode sensorielle d'évaluation distincte. Le CQI organise des ateliers pour former et certifier des dégustateurs de Robusta fin (voir le document PSCB-123/10). Le CCSP a encouragé l'OIC à envisager de recueillir des statistiques sur le commerce et la production de ce café. Le CCSP a également entendu des présentations des représentants de l'ICE et de NYSE Euronext. S'agissant de

l'ICE, le CCSP a discuté des disparités entre les marchés à terme et le marché physique, du rôle et des obligations des bourses, en particulier en ce qui concerne la fourniture d'une plate-forme de gestion des risques, en notant que, pour jouer un rôle, tout marché doit fournir un service nécessaire à l'industrie. Le représentant de l'ICE s'est déclaré ouvert aux suggestions des Membres. Le représentant de NYSE Euronext a annoncé que, dans les prochains mois, cette institution publiera un rapport semblable à un rapport sur l'engagement des opérateurs qui pourrait également inclure des informations sur la position des spéculateurs. Enfin, M. Nelson a indiqué que le CCSP l'avait nommé Président du CCSP et M. Ricardo Villanueva (Anacafé) Vice-président pour l'année caféière 2010/11. Le Conseil a remercié le CCSP pour sa précieuse contribution et a pris note de ce rapport.

**Point 15 : Rapport du Président du Comité des statistiques**

58. Le Président du Comité, M. Thiago Masson Siqueira (Brésil), a déclaré que le Comité des statistiques s'était réuni le 20 septembre 2010 (le rapport de cette réunion a été distribué ultérieurement sous la cote WP-Statistics 150/10). Le Comité a examiné un rapport sur le respect du Règlement sur les statistiques de l'OIC et a noté que la fourniture par les pays exportateurs et les pays importateurs d'informations sur le commerce international du café a été au moins satisfaisante. À l'exception du Brésil, du Costa Rica et d'El Salvador, la fourniture par les Membres exportateurs de données sur la production, les stocks et les estimations de la consommation interne est restée insuffisante et les Membres ont été instamment priés d'améliorer leurs performances dans ce domaine. La Hongrie est le seul pays importateur qui ne fournit pas de données sur son commerce du café. L'OIC organisera à un atelier de formation sur les besoins statistiques en Tanzanie au début de 2011. Des ateliers similaires ont eu lieu en Indonésie et au Viet Nam en octobre 2009 et le flux de données provenant de ces deux pays s'est nettement amélioré ; les efforts se poursuivent pour améliorer le niveau global de respect du Règlement.

59. Le Comité a examiné un rapport sur les exportations de café biologique et a demandé aux Membres exportateurs de prendre soin de remplir le champ approprié pour le café biologique dans les certificats d'origine, car il s'agit d'une source précieuse de données. Le Comité a également examiné un rapport sur les exportations de toutes les formes de café, à partir de toutes les origines et à destination des pays exportateurs. Il a noté que seuls le Brésil et El Salvador envoient périodiquement des informations et a souligné la nécessité pour tous les Membres exportateurs de faire de même. Le Comité a également rappelé aux Membres exportateurs de fournir des estimations annuelles de la production, de la consommation intérieure et des stocks totaux à la fin de chaque campagne. Il a recommandé que les Membres envisagent de prendre les mesures nécessaires pour adapter leurs systèmes au nouveau Règlement sur les statistiques de l'Organisation (voir les documents ICC-102-9 et ICC-102-10), compte tenu de la probabilité de l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007 en 2010/11. Enfin, le Comité a demandé aux Membres exportateurs qui ne l'ont pas encore fait

de mettre à jour les coordonnées de leurs agents de certification et de leurs ports d'exportation (voir le document WP-Council 174/08 Rev. 1) et a décidé que sa prochaine réunion se tiendrait à Londres en septembre 2011.

**Point 16 : Rapport du Président du Comité de promotion**

60. Le Président du Comité de promotion, M. Mick Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée), a déclaré que le Comité s'était réuni le 22 septembre 2010. Le rapport de la réunion a été distribué ultérieurement sous la cote PC-63/10. Les Membres ont reçu un rapport sur le Réseau *CoffeeClub* de l'OIC, dont la technologie a dû être actualisée. Compte tenu du manque de ressources du Fonds de promotion, le Comité a autorisé le Directeur exécutif, en mars 2010, à étudier toutes les options pour l'avenir du réseau *CoffeeClub* de l'OIC et il a ultérieurement établi un protocole d'accord de remise au consultant dans l'objectif de recouvrer une partie de l'investissement initial de l'OIC. Les Membres ont également reçu un rapport sur le Guide séquentiel de promotion de la consommation de café qui a permis de mobiliser plus de 30 millions de dollars EU à partir de l'investissement initial de 287 000 dollars EU. Le Guide a maintenant sept ans et il serait utile d'envisager de le mettre à jour à la lumière des développements technologiques et des idées nouvelles en matière de promotion de la consommation. En ce qui concerne les programmes sur le café et la santé, le Comité a noté que les ressources limitées du Fonds de promotion signifient qu'il n'est plus possible de contribuer financièrement au programme *Positively Coffee*, qui est actuellement mis à jour par l'ISIC en fonction de la nouvelle législation de l'Union européenne. Les Membres ont également examiné la question de la recapitalisation du Fonds de promotion et ont noté qu'un Membre soumettrait une proposition à une prochaine réunion. Le Comité a renouvelé son appel à tous les Membres d'apporter des idées pour le financement futur de la promotion, afin que l'OIC puisse faire fond sur le succès des activités antérieures dans ce domaine. Enfin, le Comité a noté que l'OIC avait fait une contribution à la Conférence de l'ASIC (octobre 2010) et avait décidé que, tant que le Fonds de promotion était inactif et jusqu'à ce que les activités dans ce domaine reprennent, il n'était pas nécessaire de nommer un vérificateur externe pour vérifier les comptes. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

**Point 17 : Questions phytosanitaires**

61. Le Chef des opérations a indiqué qu'à sa réunion du 20 septembre 2010, le CCSP a examiné les faits nouveaux relatifs à plusieurs questions phytosanitaires (voir le document PSCB-124/10). Suite aux discussions de mars 2010, le Directeur exécutif a diffusé ED-2087/10, dans lequel il demandait aux Membres de lui communiquer les limites maximales de résidus (LMR) des pesticides utilisés dans la production du café et la méthodologie utilisée pour leur calcul, accompagnées des études pertinentes. Des réponses ont été reçues de l'Union européenne, du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Kenya et du Rwanda, et un rapport sera préparé pour une réunion future. Le Comité du Codex Alimentarius sur les résidus de pesticides s'est

réuni en Chine en avril 2010 et son rapport a été examiné par le Comité du Codex en juillet 2010. Les rapports de ces deux réunions (figurant respectivement dans les documents ALINORM 10/33/24 et ALINORM 10/33/REP) peuvent être consultés sur le site web du Codex ([www.codexalimentarius.net](http://www.codexalimentarius.net)). Le Conseil a pris note de ces renseignements.

**Point 18 : Coopération avec d'autres organisations**

62. Le Directeur exécutif a déclaré qu'il avait assisté à la 17<sup>e</sup> réunion annuelle du FCPB et des organismes internationaux de produits (OIP), qui s'est tenue au Japon les 31 août et 1 septembre 2010. Les participants ont discuté de l'impact de la crise financière et économique sur les produits de base, des nouvelles contributions d'ici 2012, du rôle et du mandat futurs du FCPB et des préparatifs pour la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA IV). L'OIC était représentée à la réunion du Comité FAO des produits en juin 2010 et explore de nouveaux domaines de collaboration avec cette organisation. L'OIC a poursuivi ses contacts avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et a rencontré des représentants de la Société financière internationale (IFC) en juin 2010, qui souhaite étudier les modalités d'une coopération approfondie sur la transposition des propositions de projets. Enfin, l'OIC sera représentée à l'Assemblée générale et aux célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'OIAC à Abidjan en décembre 2010.

63. Le Directeur exécutif a déclaré qu'en mars 2010, les Membres ont été invités à envoyer leurs suggestions pour aider à la préparation d'un document sur les effets du changement climatique pour les réunions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui se tiendront au Mexique du 29 novembre au 10 décembre 2010. Le document ICC-105-13 contient un projet de communication à ces réunions. Il a remercié le Viet Nam d'avoir envoyé des informations sur l'impact du changement climatique sur le secteur du café dans ce pays, qui illustrent l'importance d'une action au niveau mondial. Enfin, il a indiqué que l'OIC et les autres OIP prépareront un document sur l'impact du changement climatique sur le café et les autres produits de base, avec la participation du FCPB. Il continuera d'appuyer les efforts déployés dans ce domaine en prenant ses fonctions à l'ONU à New York.

64. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a noté que le Gouvernement néerlandais, en collaboration avec d'autres gouvernements et des institutions multilatérales, accueillera une conférence sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et les changements climatiques du 31 octobre au 5 novembre 2010. Cette manifestation, qui réunira les ministres de l'agriculture et dont les travaux contribueront à la Conférence de la CCNUCC, serait une

occasion utile pour les OIP de faire une communication sur les produits de base. Le Conseil a décidé de demander à l'OIC de prendre contact avec les autres OIP en vue de faire une communication à cette réunion.

**Point 19 : Politiques nationales en matière de café**

65. Le Conseil a pris note d'un exposé du représentant du Kenya sur le café Batian (variété de café résistant à la maladie du fruit du caféier et à la rouille des feuilles). Le texte de cet exposé est disponible dans la section Exposés techniques du site web de l'OIC (<http://dev.ico.org/presents/presentation0910.htm>).

**Point 20 : Questions financières et administratives**

**Point 20.1 : Projet de budget administratif pour l'exercice 2010/11**

66. Le Président du Comité des Finances, M. Michael Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée), a déclaré qu'à l'issue de ses réunions en mars 2010 et les 20 et 22 septembre 2010, le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver le projet de budget administratif pour 2010/11 figurant dans le document WP-Finance 77/10 Rev. 2. Sur la base de dépenses totales de £2 966 000 et de recettes des sources extérieurs estimées à £184 000, la contribution par voix serait de £1 391, soit une augmentation de 0,5 % par rapport à l'exercice 2009/10.

67. Il a indiqué que le Comité avait examiné la question des locaux, qui représentent 24% du budget annuel. Une révision du loyer doit avoir lieu en avril 2011. Bien que toute augmentation soit plafonnée à 50% jusqu'à l'expiration du bail en 2017, elle aurait des incidences significatives pour le budget. À l'issue de discussions préliminaires avec le propriétaire, une augmentation estimative du loyer a été incluse dans le projet de budget et le Directeur exécutif tiendra de nouvelles négociations avec le propriétaire sur cette question. Le Comité a examiné un document à diffusion restreinte (document WP-Finance 85/10), présentant différents scénarios de réduction des coûts des locaux, compte tenu du fait que l'OIC n'utilise les installations de conférence que pendant une période très limitée chaque année. Il a invité les Membres à juger si les installations existantes répondent à leurs besoins et sont rentables et a déclaré que cette question devrait figurer au prochain ordre du jour du Conseil.

68. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que la contribution par voix n'augmenterait que de 0,5% alors que les augmentations du loyer et des coûts de personnel sont plus élevées. Des augmentations proches de zéro ne seront pas acceptables à l'avenir car elles pourraient compromettre la viabilité économique à long terme de l'Organisation, comme

cela a été le cas pour d'autres organisations. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a remercié le Président et les membres du Comité des finances pour leur travail. Il a décidé d'approuver le projet de budget administratif pour 2010/11 figurant dans le document WP-Finance 77/10 Rev. 2<sup>6</sup>.

**Point 20.2 : Autres questions financières et administratives**

69. Le Président du Comité exécutif a déclaré que le Comité avait reçu un rapport sur l'état des finances de l'Organisation (document WP-Finance 84/10) et a noté qu'il était satisfaisant. Le Comité a également noté que le Directeur exécutif a proposé de nommer le cabinet Smith Williamson vérificateur agréé pour l'exercice 2010/11. S'agissant du paiement des arriérés, la République démocratique du Congo (RDC) et le Nicaragua sont en retard par rapport aux calendriers fixés dans les Résolutions 430 et 437, même si la RDC a procédé à un certain nombre de petits versements mensuels. Les deux Membres ont été invités à n'épargner aucun effort pour régler leurs arriérés. Le Comité a reconduit le Comité des finances pour 2010/11 et a pris note d'un document sur la rémunération (document WP-Finance 83/10), qui résume les grands principes de la rémunération du personnel de l'Organisation et leur application.

70. Le Président du Comité des finances a indiqué que le Comité a examiné plus avant la question des arriérés de contributions à sa réunion du 22 septembre. Les Membres ont noté que, alors que certains pays font des efforts pour rembourser leurs arriérés, d'autres, endettés de longue date, n'en font pas. Le Comité a décidé que les pays suivants, qui ont des arriérés de contributions, devaient être signalés à l'attention du Conseil : République centrafricaine, République du Congo, République dominicaine, Gabon, Guinée, Malawi et Zambie. Le Comité a souligné la nécessité d'engager un dialogue actif avec ces Membres pour s'assurer du remboursement de leurs dettes. Il est injuste que certains pays bénéficient des activités de l'OIC qui sont payées par les contributions des autres Membres. S'agissant du Malawi, ce pays a bénéficié de projets d'une valeur de 1 million de dollars EU. Le Conseil devrait examiner si les Membres ayant des arriérés de longue date devraient continuer à participer aux projets. Les prix du café sont à leur plus haut niveau depuis 13 ans et il devrait être possible aux pays de s'acquitter de leurs obligations financières à l'égard de l'OIC.

71. Au cours des débats sur ce point, on a souligné la nécessité pour les Membres de régler leurs arriérés. Un examen plus approfondi est nécessaire avant de déterminer si les pays ayant des arriérés doivent être exclus de la participation aux projets futurs. Il s'agit d'une mesure radicale qui doit être soigneusement évaluée.

---

<sup>6</sup> Diffusé ultérieurement sous la cote ICC-105-20.

72. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a remercié l'Ouganda qui a remboursé la totalité de ses arriérés de contributions. Il a demandé au Secrétariat de prendre contact avec tous les Membres qui ont des arriérés et de n'épargner aucun effort pour récupérer ces contributions, notamment au moyen de calendriers de remboursement. Il a également prié le Secrétariat et le Fonds commun de préparer un rapport sur la question des arriérés et des projets qui sera examiné par le Conseil et a noté qu'un rapport de situation sera présenté à sa prochaine réunion.

**Point 21 : Bureaux**

**Point 21.1 : Président et Vice-présidents du Conseil**

73. Conformément aux procédures établies à l'Article 11 de l'Accord de 2001, le Conseil a élu le Bureau du Conseil ci-après pour l'année caféière 2010/11 :

Président : M. Ewald Wermuth (Pays-Bas)

Première Vice-présidente : Mme Christine Detaille (Belgique)

Deuxième Vice-président : À nommer

Troisième Vice-président : À nommer

**Point 21.2 : Comité exécutif**

74. Conformément aux procédures établies à l'Article 18 de l'Accord de 2001, les Membres ci-après ont été élus pour siéger au Comité exécutif pendant l'année caféière 2010/11 :

Membres exportateurs

Brésil, 281 voix (représentant le Brésil)

Viet Nam, 158 voix (représentant le Viet Nam)

Colombie, 115 voix (représentant la Colombie)

Indonésie, 102 voix (représentant l'Inde, l'Indonésie et les Philippines)

Mexique, 86 voix (représentant l'Equateur, le Guatemala et le Mexique)

Ghana, 80 voix (représentant le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, l'Ouganda et le Togo)

Honduras, 53 voix (représentant le Costa Rica et le Honduras)

Zimbabwe, 37 voix (représentant l'Ethiopie et le Zimbabwe)

75. Les Membres suivants étaient absents: Bénin (5 voix), Burundi (8 voix), Cuba (5 voix), El Salvador (18 voix), Madagascar (6 voix), Nigéria (5 voix), Panama (6 voix), Rwanda (8 voix), Tanzanie (13 voix) et Thaïlande (8 voix).

76. Les droits de vote des Membres ci-après étaient suspendus : Angola, Bolivie, République centrafricaine, Congo (République démocratique du), Congo (République du), République dominicaine, Gabon, Guinée, Haïti, Jamaïque, Kenya, Malawi, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay et Zambie.

#### Membres importateurs

Union européenne (UE), 736 voix	(représentant l'UE : UE, Belgique, Allemagne, Italie et Espagne)
États-Unis d'Amérique, 230 voix	(représentant les États-Unis d'Amérique)
Suisse, 22 voix	(représentant la Suisse)
Norvège, 12 voix	(représentant la Norvège)

#### **Point 21.3 : Président et Vice-président du Comité exécutif**

77. Conformément aux procédures établies à l'Article 17 de l'Accord de 2001, le Conseil a élu le Bureau du Comité exécutif ci-après pour l'année caféière 2010/11 :

Président : M. Henry Ngabirano (Ouganda)  
Vice-président : M. Ronald Peters (Costa Rica)

#### **Point 21.4 : Comité des statistiques**

78. En attendant l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007, le Conseil a décidé de nommer les représentants ci-après du Comité des statistiques pour un mandat d'un an :

Membres exportateurs :	M. Thiago Siqueira Masson (Brésil), Mme Marcela Urueña Gómez (Colombie)
Membres importateurs :	M. Rob Simmons (Royaume-Uni), M. Neil Rosser (Allemagne)
Directeur exécutif :	M. Corneille Tabalo (République démocratique du Congo) M. Tony Halstead (Etats-Unis)

#### **Point 22 : Questions diverses**

*M. Vicky Mateso et M. Isaías Menezes (Angola)*

79. Le Conseil a noté le décès de deux délégués de longue date au Conseil, M. Vicky Mateso et M. Isaías Menezes (Angola) et a exprimé ses condoléances et sa sympathie à leurs familles et à leurs collègues.

*M. David Brooks (Etats-Unis d'Amérique)*



80. Le Conseil a noté que cette session était la dernière à laquelle assisterait M. David Brooks (Etats-Unis d'Amérique) et l'a remercié pour sa contribution exceptionnelle aux négociations sur l'Accord de 2007 et sa participation active aux travaux de l'OIC et à la coopération internationale sur le café.

*Contrat européenne pour le café*

81. Le Conseil a noté qu'à l'issue de consultations, les Membres exportateurs sont convenus d'établir un Groupe de contact coordonné par M. Guilherme Braga (CeCafé), qui prendra contact avec la Fédération européenne du café au cours du mois prochain en vue de contribuer à la rédaction envisagée d'un nouveau contrat européen pour le café et de règles d'arbitrage.

**Point 23 : Prochaines réunions**

82. Le Conseil a noté que sa prochaine session se tiendrait en Côte d'Ivoire du 28 au 31 mars 2011. Il a pris note d'une note verbale sur les arrangements relatifs aux visas et d'un exposé du représentant de la Côte d'Ivoire sur les arrangements de ces réunions, dont le texte est disponible sur demande auprès du Secrétariat.



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ  
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC 105-22

8 October 2010  
Original : anglais

F

Conseil international du Café  
105<sup>e</sup> session  
21 – 24 septembre 2010  
Londres, Angleterre

**Nomination du directeur exécutif :**

- **Procédures et calendrier**
- **Cadre de référence**

### **Contexte**

Le présent document contient les procédures, le calendrier et le cadre de référence pour la nomination d'un directeur exécutif permanent, qui ont été approuvés par le Conseil à sa 105<sup>e</sup> session du 21 au 24 septembre 2010.

Comme indiqué dans le calendrier ci-joint, les gouvernements Membres sont invités à communiquer au Secrétariat le nom de leur candidat avant le **15 mars 2011 au plus tard**.

## **ÉLÉMENTS DE DECISION SUR LA NOMINATION DU DIRECTEUR EXECUTIF**

Compte tenu de la décision du Conseil<sup>1</sup> d'accepter la démission du Directeur exécutif et de nommer le Chef des opérations Administrateur pour la période du 1 novembre 2010 au 30 septembre 2011.

Le Conseil établit le cadre de référence et les procédures suivants pour la nomination d'un directeur exécutif permanent et :

### **Procédures et calendrier**

Invite les gouvernements Membres à mettre en place des processus transparents pour encourager les candidats qualifiés à manifester leur intérêt pour le poste, en tenant compte du cadre de référence joint à l'annexe I. Les candidats au poste doivent recevoir l'aval d'un gouvernement Membre et chaque gouvernement Membre ne peut donner son aval qu'à un seul candidat.

Invite les gouvernements Membres à communiquer les noms des candidats approuvés au Secrétariat, avant le **15 mars 2011 au plus tard**.

Demande au Secrétariat d'établir la liste de tous les candidats et de distribuer cette liste aux Membres dans les documents de la session de mars du Conseil.

Décide de créer à la session du Conseil de mars 2011, le cas échéant, un Comité de présélection, composé de six Membres exportateurs et six Membres importateurs. Le Comité de présélection passe en revue la liste des candidats et recommande au Conseil un nombre maximum de cinq candidats qui seront invités à la session de septembre 2011 du Conseil pour présenter leurs candidatures. Ces présentations traiteront du rôle actuel et futur de l'OIC dans le secteur du café et de l'aptitude du candidat à diriger l'Organisation pour qu'elle atteigne les objectifs de l'Accord. En formulant sa recommandation au Conseil, le Comité de présélection utilise des critères objectifs et transparents.

Si la création du Comité de présélection est nécessaire, son rapport et sa recommandation seront distribués aux Membres avant le **30 juin 2011 au plus tard**. Les Membres qui souhaitent formuler des observations sur les recommandations du Comité de présélection doivent le faire par écrit avant le **31 juillet 2011 au plus tard**.

A l'issue des présentations des candidats à la session de septembre 2011 du Conseil, le Conseil délibèrera et se prononcera sur la nomination du directeur exécutif.

---

<sup>1</sup> Voir le paragraphe 25 du document intitulé *Décisions et résolutions adoptés à la 105<sup>e</sup> session du Conseil international du Café (ICC-105-24)*.

## **CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ**

Les candidats retenus doivent avoir une connaissance approfondie et une grande expérience du secteur du café. Ils doivent également posséder des compétences en matière de bonne gestion d'une organisation de la taille et de la complexité de l'Organisation internationale du Café, y compris l'administration du personnel et la gestion des budgets. Une expérience de la mobilisation de fonds serait utile. Une expérience de la conduite d'études analytiques, y compris des études économiques, ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités serait souhaitable.

Les candidats doivent avoir les qualités requises pour bénéficier d'un large soutien de la part des Membres de l'Organisation internationale du Café et doivent, au moins, remplir les conditions suivantes:

**A) Nationalité**

Les candidats doivent être des ressortissants des pays Membres de l'OIC et bénéficier de l'aval de leurs gouvernements respectifs. Chaque pays ne peut donner son aval qu'à un seul candidat.

**B) Antécédents**

Ils doivent être titulaires au moins d'un diplôme universitaire délivré par une université reconnue ou par un établissement d'enseignement supérieur.

**C) Expérience professionnelle**

Au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle, dont un minimum de cinq (5) ans comme cadre supérieur dans des secteurs tels que la haute fonction publique, les organisations internationales, le commerce ou l'industrie etc. L'expérience du domaine des produits de base sera considérée comme un avantage particulier.

**D) Âge**

Conformément aux règles de l'ONU, il n'existe aucune restriction sur l'âge des candidats.

**E) Langues**

Une excellente connaissance de l'anglais, tant écrit que parlé, est essentielle. Une connaissance d'une ou plusieurs des autres langues officielles de l'Organisation (espagnol, français et portugais) serait souhaitable.

### **Conditions d'emploi**

Les conditions d'emploi sont comparables à celles des fonctionnaires homologues d'organisations intergouvernementales similaires. Le contrat initial sera d'une durée de cinq (5) ans avec possibilité de reconduction pour un mandat supplémentaire de 5 ans. En aucun cas, le contrat du directeur exécutif ne peut s'étendre au-delà de la durée de l'Accord international sur le Café.



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ  
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

## ICC Résolution 444

21 septembre 2010  
Original : anglais

F

**Conseil international du Café**  
105<sup>e</sup> session  
21 – 24 septembre 2010  
Londres, Angleterre

### **Résolution numéro 444**

APPROUVÉE À LA PREMIÈRE  
SÉANCE PLÉNIÈRE, LE 21 SEPTEMBRE 2010

### **Nouvelle prorogation de l'Accord international de 2001 sur le Café**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que l'Accord international de 2001 sur le Café, tel que prorogé par les Résolutions 432, 438 et 443, expire le 30 septembre 2010 ; et

Qu'afin de laisser aux gouvernements suffisamment de temps pour parachever les procédures d'entrée en vigueur de l'Accord international de 2007 sur le Café, il est nécessaire de proroger à nouveau l'Accord international de 2001 sur le Café.

DÉCIDE :

1. De proroger à nouveau l'Accord international de 2001 sur le Café pour une période de un an à compter du 1 octobre 2010. Toutefois, l'Accord international de 2007 sur le Café entrera en vigueur dès que les conditions requises pour son entrée en vigueur définitive ou provisoire seront remplies, mettant ainsi un terme à la prorogation de l'Accord international de 2001 sur le Café.
2. De demander au Directeur exécutif de transmettre la présente Résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ  
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

## ICC Résolution 445

21 septembre 2010  
Original : anglais

F

**Conseil international du Café**  
105<sup>e</sup> session  
21 – 24 septembre 2010  
Londres, Angleterre

### **Résolution numéro 445**

APPROUVÉE À LA PREMIÈRE  
SÉANCE PLÉNIÈRE, LE 21 SEPTEMBRE 2010

### **Prorogation du délai fixé pour signer l'Accord international de 2007 sur le Café**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil international du Café (“le Conseil”) a approuvé l'Accord international de 2007 sur le Café (“l'Accord”) par la Résolution numéro 431 du 28 septembre 2007 ;

Que l'Article 40 de l'Accord dispose que, sauf disposition contraire, du 1 février 2008 au 31 août 2008 inclus, l'Accord sera ouvert, au siège du dépositaire, à la signature ;

Que le paragraphe 1) du dispositif de la Résolution 441 dispose que les gouvernements réunissant les conditions requises pour signer l'Accord peuvent le faire avant le 25 septembre 2010 au plus tard ;

Que plusieurs gouvernements réunissant les conditions requises pour signer l'Accord conformément aux dispositions du paragraphe 1) de l'Article 40 de l'Accord et de la Résolution 441 ont indiqué qu'ils souhaitaient devenir gouvernements signataires de l'Accord ; et

Que le Conseil estime qu'il est souhaitable de permettre aux gouvernements intéressés de signer l'Accord afin d'améliorer les perspectives d'une entrée en vigueur de l'Accord au cours des douze prochains mois.

DÉCIDE :

Que, conformément aux dispositions du paragraphe 1) de l'Article 40 de l'Accord et du dispositif de la Résolution 441, les gouvernements réunissant les conditions requises pour signer l'Accord international de 2007 sur le Café ont jusqu'au 28 septembre 2011 inclus pour le faire.



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ  
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

## ICC **Résolution 446**

21 septembre 2010  
Original : anglais

F

**Conseil international du Café**  
105<sup>e</sup> session  
21 – 24 septembre 2010  
Londres, Angleterre

### **Résolution numéro 446**

APPROUVÉE À LA PREMIÈRE  
SÉANCE PLÉNIÈRE, LE 21 SEPTEMBRE 2010

### **Prorogation du délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café**

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le pourcentage des voix détenues par les gouvernements signataires ayant déposé des instruments énumérés à l'Article 40 de l'Accord international de 2007 sur le Café n'est pas suffisant pour que ledit Accord entre en vigueur en vertu des dispositions de l'Article 42 ;

Que le paragraphe 3) de l'Article 40 de l'Accord dispose que le Conseil peut décider d'accorder des prorogations de délai aux gouvernements signataires qui ne sont pas en mesure de déposer leurs instruments avant le 30 septembre 2008 ; et

Que, conformément aux dispositions du paragraphe 1) du dispositif de la Résolution 442, le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café est prorogé à nouveau au 25 septembre 2010 ; et

Que plusieurs gouvernements ont indiqué qu'ils avaient besoin de davantage de temps pour parachever les procédures de dépôt des instruments énumérés au paragraphe 3) de l'Article 40,

DÉCIDE :

De proroger du 25 septembre 2010 au 28 septembre 2011 le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2007 sur le Café auprès du dépositaire conformément aux dispositions de l'Article 40 de l'Accord et de la Résolution 442.